

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Travail de nuit** (art. 17 LTr)

- Marc Sandoz SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
atelier CNC  
2 ho  
3 septembre 2000 au 1<sup>er</sup> septembre 2001
- frigemo production Cressier, 2088 Cressier  
encavage des pommes de terre  
17 ho ou f  
7 août 2000 au 9 août 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Travail de jour à deux équipes**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Ismeca Europa SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
Assembly Automation / Câblage / Mécanique  
20 ho  
1<sup>er</sup> septembre 2000 au 31 janvier 2001
- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe  
production et exploitation  
16 ho, 105 f  
12 juin 2000 au 4 août 2001 (modification)

## Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Morandi Frères SA, 1562 Corcelles-près-Payerne  
tuiles presses (U3)  
4 ho  
21 août 2000 au 25 août 2001
- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe  
boulangerie  
18 ho  
12 juin 2000 au 4 août 2001
- Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe  
production et exploitation  
34 ho  
12 juin 2000 au 4 août 2001 (modification)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

19 septembre 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail